



Numéro 8

Année 2008

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DELEGATION HAUTE-SAVOIE

LETTRE DES REFUGES LPO HAUT-SAVOYARDS

Éditorial



Nous travaillons aussi avec la ville d'Annecy sur le projet de classement en refuges des parcs et jardins citadins... La signature d'une convention pourrait officialiser ce partenariat au cours de 2009.

Enfin, Claire Dumortier, quittant son poste de salariée à la LPO, a passé le relais des Refuges à Isabelle Bermond. Je tiens à remercier Claire pour sa collaboration précieuse dans la gestion des Refuges hauts-savooyards.

2008, une année sans rencontre des propriétaires de refuges LPO... et pourtant, une année riche pour notre action dans le département.

Les Refuges ont été très présents sur les stands LPO et connaissent un succès grandissant auprès du grand public : nous en comptons désormais 177 en Haute - Savoie, dont 18 créés au cours de l'année. Côté propriétaires, une rencontre est programmée courant mai 2009, le dimanche 17 pour être précise.

Le programme complet et le lieu de rencontre vous seront communiqués un peu plus tard.

Dernière nouvelle, toute fraîche... Le nouveau coffret d'accueil Refuge LPO est prêt ! Comme vous le savez certainement, le prix de ce coffret a augmenté (de 29,50 € à 35 €) et devrait s'accompagner de nouvelles dispositions. Le site de la LPO nationale devrait aussi connaître des changements, notamment l'onglet Refuges. Au seuil de la nouvelle année, je vous souhaite de belles observations, une activité de préservation forte et de vous rencontrer dès le mois de mai !

Danielle Dabry

*Coordinatrice bénévole REFUGES LPO
et propriétaire d'un refuge à Groisy.*

La LPO a besoin de vous... Pensez à renouveler votre adhésion !

Si le classement de vos terrains en REFUGE LPO ne nécessite pas de renouvellement, il n'en est pas de même pour l'adhésion LPO. Cette dernière n'est valable que sur 1 année civile. Nous encourageons donc tous les propriétaires de REFUGES LPO qui ne seraient pas adhérents, à prendre leur adhésion, et tous ceux qui le sont à la renouveler !
Parce qu'une adhésion c'est une voix de plus pour l'environnement...



*Au 30 novembre 2008,
le département de la
Haute-Savoie compte :*

177 refuges LPO

SOMMAIRE :

- *Martinets et hirondelles.*
- *Comment essayer de les favoriser dans nos refuges?*
- *A noter sur votre Agenda*
- *Enquête petite faune des jardins*



Reconnaître et protéger martinets et hirondelles

Pour un observateur averti, reconnaître une hirondelle d'un martinet est chose simple, mais pour beaucoup, la différence n'est parfois pas si évidente. Et puis la question se pose... Quelle hirondelle ? Quel martinet ?

Nos hirondelles appartiennent à la famille des Hirundinidés et sont migratrices du fait de leur régime insectivore ; elles hivernent en Afrique équatoriale. Elles nichent généralement en colonies lâches. Le martinet, bien que ressemblant aux hirondelles, appartient à une famille très différente, celle des Apodidés ; c'est aussi un insectivore donc il migre lui aussi.

Voici donc comment reconnaître les espèces les plus fréquemment rencontrées en ville ou en campagne, le Martinet noir, l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle de fenêtres.

MARTINET NOIR (*Apus apus*). Cet oiseau au corps fuselé se reconnaît à ses ailes en forme de faux ; son envergure est de 42 à 48 cm : il est taillé pour la vitesse et la haute voltige. Comme son nom l'indique, il est entièrement sombre. On le reconnaît facilement à son cri strident "siii, siii, siii" et à ses rondes effrénées en petites troupes. Toujours en colonies lâches, il nichait à l'origine dans des cavités naturelles et s'est adapté aux fissures des habitations : sous les toits, cavités... jusque dans les caissons de volets roulants!



Martinet noir
Photo: Jean Bisetti

HIRONDELLE RUSTIQUE (*Hirundo rustica*). De la tête au bout de la queue elle mesure 20 cm environ. Sa gorge est rouge brique, le dessus du dos ardoisé, le ventre blanc. Les rectrices externes de sa queue (plumes de la queue) forment deux filets, plus long chez le mâle que chez la femelle. Anciennement appelée hirondelle de cheminée, c'est la plus commune. Elle fréquente les bâti-

ments anciens où elle construit un nid de boue en forme de coupe.

- **HIRONDELLE DE FENETRE** (*Delichon urbica*). Elle ne mesure que 12,5 cm. Elle se distingue par un croupion blanc, un dessus bleu métallique foncé ; son ventre est blanc pur. Cette espèce niche aussi en milieu urbain. Elle construit un nid fermé, qui ne possède qu'une entrée étroite pour l'accès de l'oiseau.

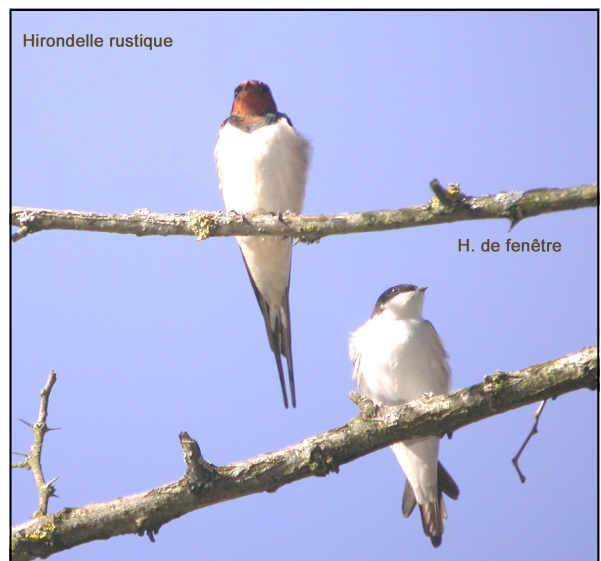


Photo : Jean Bisetti

Tous les trois ont des cousins que vous pouvez rencontrer au cours de vos promenades : Le **Martinet à ventre blanc** (*Apus melba*), autrefois dénommé alpin : le plus grand (envergure 50 à 60 cm, ventre blanc souligné d'une bande pectorale brune. Il vit en montagne. Le **Martinet pâle** (*Apus pallidus*) : le plus rare des trois, il se reproduit en zone méditerranéenne ; ressemble au martinet noir avec un plumage plus clair. L'**Hirondelle des rivages** (*Riparia riparia*) : queue courte légèrement échancrée, plumage marron, ventre blanchâtre, elle niche dans des terriers le long des berges sableuses. L'**Hirondelle de rocher** (*Ptyonoprogne rupestris*) : plus trapue que la précédente, elle s'en distingue par de petites taches blanches sur les rectrices de la queue, qui est très arrondie. Elle niche dans les falaises et les rochers. L'**Hirondelle rousseline** (*Hirundo daurica*) a une répartition strictement méditerranéenne.

Comment essayer de les favoriser dans nos refuges ?

Tous sont menacés : Les destructions sont, avec les pesticides et la profonde altération des habitats, voire leur disparition, l'une des causes principales du déclin des hirondelles en France.

Tous sont protégés par la loi française de 1976 et la Directive européenne des oiseaux 74/409 : il est donc **interdit de détruire ou de porter atteinte aux hirondelles et martinets ainsi qu'à leurs nids, leurs œufs et leurs poussins**. Tout auteur d'une infraction est passible d'une amende de 9 000 euros et d'une peine d'emprisonnement de six mois.

Si vous prévoyez des travaux de ravalements de façades ou de rénovation, assurez-vous qu'ils ne mettent pas en danger le(s) couple(s) installé(s) chez vous :

- en prévoyant les travaux hors de la période de reproduction qui se déroule de mi-avril à début septembre.

- en installant des nichoirs pour essayer de compenser la perte des nids préexistants. Vous pouvez même demander à l'entreprise de les installer pour vous ; cela ne leur demandera que quelques minutes supplémentaires. Vous trouverez des nichoirs artificiels en vente dans le catalogue LPO.

- en installant une simple planche en bois à 15 cm au dessous des nichoirs pour préserver votre façade des déjections. C'est un dispositif peu coûteux, simple et efficace.

Si vous constatez des travaux dérangeants sur votre communes, essayez d'aller discuter avec les propriétaires, de les prévenir de ce qu'ils encourrent et dans tous les cas prévenez la garderie de l'Office Nationale la Chasse et de la Faune Sauvage (à Sévrier pour notre département) et la LPO. Elle se tient à votre disposition pour vous conseiller et est également en mesure de se déplacer. Dans tous les cas, il faut agir avec sagesse, dans le respect des biens et des personnes et préférer dans un premier temps une démarche amiable avant toute action en justice.

Danielle Dabry

LPO 74 : tel. 04 50 27 17 74 ou haute-savoie@lpo.fr

ONCFS Sévrier : 04 50 52 65 67



Dessin : J-C Million



A noter sur votre agenda :

Dimanche 17 Mai 2009:

Rencontre des propriétaires de refuges.

L'occasion d'échanger vos expériences en terme de gestion de votre refuge, mais aussi une rencontre à caractère convivial...

Le lieu où se déroulera cette journée vous sera communiqué sur l'invitation que vous recevrez prochainement.

ENQUETE PETITE FAUNE DES JARDINS

Le CORA Faune sauvage, pour qui la LPO Haute-Savoie mène localement de nombreux suivis d'espèces, a lancé cet automne une opération participative ouverte à tous et nommée « **Suivi de la petite faune des jardins** ». Les utilités d'une telle enquête sont diverses. Tout d'abord, elle permet d'améliorer la connaissance des oiseaux dits « communs » souvent négligés par la sphère naturaliste, pourtant, certaines espèces comme les Moineaux friquet et domestique ou encore le Bouvreuil pivoine connaissent un déclin manifeste.

Il existe un véritable besoin d'informations concernant les périodes de présence des oiseaux dans les jardins et leur évolution au cours des années. Cela permettra de déterminer les espèces les plus communes selon les secteurs géographiques et de savoir si d'autres, au contraire, peuvent être considérées menacées. Par ailleurs, la fréquentation des oiseaux varie-t-elle selon les types de jardins et comment ces derniers peuvent servir d'habitat à la faune sauvage ou encore quels peuvent être les effets des conditions climatiques sur leur comportement ? Autant de questions ne possédant que de maigres réponses ! Propriétaires de refuges, votre participation est plus que souhaitable et peut fournir de précieux renseignements.

Comment procéder ?

Il suffit de contacter la LPO Haute-Savoie par mail ou par téléphone, et de signaler votre intention de participer à l'enquête en spécifiant vos nom, adresse et lieu précis d'observation. Ensuite il ne reste plus qu'à saisir ou continuer à saisir vos observations dans la base de données du site Internet <http://haute-savoie.lpo.fr/> sur le lieu dit concerné par votre Refuge. Une extraction de ces données sera ensuite transmise au CORA Faune Sauvage par les permanents de la LPO.

Quand observer et à quelle fréquence ?

Pour une meilleure vision globale, une participation régulière sur l'année est recommandée. Cependant si votre choix porte sur une action



Mésange bleue en hiver. Jean Bisetti.

ponctuelle, privilégiez un suivi hivernal des mangeoires, la fréquentation des oiseaux y sera plus importante. Un suivi matinal de vos nichoirs en été, compléterait utilement cette étude. Comptez, au moins une fois par an ou aussi souvent que vous le souhaitez, sur la même durée et la même période, le nombre maximum d'oiseaux observés pour chaque espèce.

Votre implication individuelle et du plus grand nombre est nécessaire, car l'ensemble des informations récoltées localement concourront à dresser des statistiques fiables tant à l'échelle du département qu'à celle de votre ville ou village, et à mettre en lumière une cartographie réaliste de la répartition et de la fluctuation des espèces.

Enfin, cette enquête n'est pas exclusivement réservée à l'avifaune, mais peut concerner tout groupe qu'il vous est possible de saisir sur la base de données dans « le coin des naturalistes », à savoir : mammifères, reptiles, amphibiens, odonates et papillons diurnes.

Nous vous souhaitons donc que cette nouvelle année soit riche en observations en tout genre.

Isabelle Bermond



Ligue pour la Protection des Oiseaux Délégation Haute-Savoie

24 rue de la Grenette
74 370 Metz-Tessy
Tel : 04.50.27.17.74.
haute-savoie@lpo.fr
<http://haute-savoie.lpo.fr>

